

C O N S E I L  
D E S M O N U M E N T S  
E T S I T E S D U  
Q U É B E C

Québec, le 11 septembre 2006

Madame Line Beauchamp  
Ministre de la Culture et des Communications  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est  
Québec, Québec

**Objet : Demande de classement des Campus intercommunautaires de Saint-Augustin  
-de-Desmaures**

Madame la Ministre,

Par la présente, le Conseil des monuments et sites du Québec dépose une demande formelle de classement des Campus intercommunautaires de Saint-Augustin-de-Desmaures situés dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, en banlieue de Québec.

Considérant la valeur patrimoniale exceptionnelle de ce site d'envergure pour la région de Québec et pour l'ensemble du Québec, nous souhaitons en effet qu'un statut assurant la protection de son intégrité et celle des bâtiments modernes qui le composent soit octroyé à très brève échéance. Nous estimons que seul un classement de l'ensemble de ce site, qui représente une «véritable petite cité moderne» (M. Dubois, 2005), peut en assurer la pérennité.

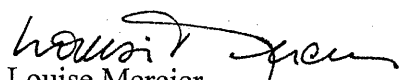
Créés au début des années 1960, les Campus intercommunautaires de Saint-Augustin-de-Desmaures ont permis à l'époque à 16 communautés religieuses de mettre en commun leurs ressources pour offrir un milieu de vie et d'enseignement moderne à la jeunesse québécoise. Bâtiments à vocation communautaire, scolaire, résidences d'étudiants, résidences des communautés religieuses et chapelles se côtoient sur ce site dans une harmonie toute moderne. Construits selon un plan d'aménagement d'ensemble innovateur, et bénéficiant de la contribution de plusieurs architectes québécois de renom (Jean-Marie Roy, Évans Saint-Gelais, Fernand Tremblay, Jacques De Blois, Paul Gauthier, Gilles Guité, Jean-Claude Leclerc, Gaston Amyot), les Campus intercommunautaires de Saint-Augustin-de-Desmaures sont une œuvre unique et cohérente de ce courant plus récent de l'architecture et à ce titre ils composent un patrimoine dont il faut assurer la protection et la transmission aux générations futures.

Une étude récente commandée et menée par la Commission des Biens culturels du Québec amène à réfléchir sur l'avenir de ce patrimoine négligé jusqu'à maintenant par toutes mesures de protection au Québec: «L'analyse faite ici a mené la Commission des biens culturels du Québec à adopter l'appellation « patrimoine moderne » qui dénote, d'abord par la tension existant entre les deux termes qui la composent, la spécificité du domaine et de ses enjeux et, ensuite, l'urgence de protéger et de conserver un corpus particulier, formé de biens témoignant des espoirs, des transformations et des innovations qui ont marqué le Québec contemporain, soit les édifices et les ensembles remarquables de la période 30 à 70. » (*Comment nommer le patrimoine quand le passé n'est plus ancien ?*, CBCQ, 2005). S'il est un patrimoine moderne qui mérite protection c'est bien celui que représente les Campus intercommunautaires de Saint-Augustin-de-Desmaures et à notre connaissance la Commission des biens culturels du Québec s'intéresse vivement à l'avenir et à la protection de ces campus. Et comme le dit le consultant en patrimoine Martin Dubois dans un article publié dans le magazine *Continuité*: «Les campus intercommunautaires de Saint-Augustin constituent un ensemble paysager et architectural unique au Québec, voire au Canada. L'ensemble représente un moment fort de la modernité, si bien que le groupe DOCOMOMO la inclus dans sa sélection internationale de monuments de la modernité.»

Depuis le début des années 1990 et maintenant plus que jamais, le site subit une très importante pression de développement urbain et rien ne laisse présager qu'on lui reconnaîtra toute sa valeur patrimoniale lorsqu'un promoteur se pointera avec un projet de développement \_ résidentiel ou autre\_ dans ses cartons. En est témoin le débat actuel sur la zone boisée du site qui assure une forme de tampon en périphérie, entre le développement résidentiel de type banlieue et le site lui-même. Au mois d'août dernier, au grand dam des citoyens, la municipalité a émis un avis de changement de zonage dans le secteur, afin de diminuer considérablement la largeur de cette zone de protection boisée qui fait pourtant écran entre la zone résidentielle et les campus. Rappelons que les paysages naturels environnants participent à la qualité formelle du site. Tout nous laisse croire donc qu'en l'absence d'une protection nationale, le site sera dénaturé et morcelé à plus ou moins brève échéance.

Nous joignons à cette lettre un exemplaire du magazine *Continuité* no 104 consacré au patrimoine moderne, dans lequel vous trouverez un article consacré aux Campus en question: «Les campus intercommunautaires de Saint-Augustin, Révolution tranquille et architecturale», signé Martin Dubois. Cet article vous permettra d'avoir une vue d'ensemble sur la valeur de témoin de ce site unique.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée

  
Louise Mercier

Présidente et directrice générale

- c.c. M. Mario Dufour, président, Commission des biens culturels du Québec  
M. Jean Bissonnette, directeur, direction de la Capitale nationale, MCCQ  
M. Yves Laliberté, directeur, direction du patrimoine MCCQ  
M. Marcel Corriveau, maire, municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Mme France Vanlaethem, présidente, DOCOMOMO-Québec